



## **CHARTE DU RESTAURANT SCOLAIRE**

Le repas doit rester un moment agréable où chacun a plaisir à se retrouver pour manger une nourriture variée. Comme ans tout moment de la vie en société, cela implique quelques règles simples à respecter pour le bien-être et la sécurité de tous.

### **MES DEVOIRS**

- ❖ Je dois déposer mes objets scolaires ou personnels à l'entrée du restaurant scolaire.
- ❖ Je dois rester poli et courtois envers mes camarades et les adultes.
- ❖ Je dois respecter les consignes du personnel.
- ❖ Je ne dois pas utiliser la nourriture ou la vaisselle pour m'amuser et je ne dois pas salir inutilement le restaurant scolaire.
- ❖ Je dois accepter tout le monde à ma table.
- ❖ Je dois parler sans crier, éviter tout bruit inutile, adopter une attitude calme à l'entrée et à la sortie du restaurant scolaire et je dois lever le doigt si je veux demander quelque chose.
- ❖ Je dois me tenir correctement à table et je ne dois pas me lever sans autorisation.
- ❖ Je dois me laver les mains avant et après les repas et à la sortie des toilettes.
- ❖ Je dois effectuer les tâches qui me sont confiées (rangement des couverts, de la vaisselle, nettoyage des déchets, aide aux plus petits).
- ❖ Je ne dois pas me battre, me disputer et chahuter avec mes camarades.

### **MES DROITS :**

- ❖ J'ai le droit de discuter avec mes camarades, si je parle sans crier.
- ❖ J'ai le droit de ne pas apprécier un aliment mais je dois faire l'effort d'y goûter.
- ❖ Afin de garder de l'appétit pour chaque plat, je ne mange pas trop de pain.
- ❖ J'ai le droit d'accéder exceptionnellement aux toilettes pendant toute la durée du repas en demandant l'autorisation.
- ❖ J'ai le droit de demander à être resservi à condition d'avoir mangé le contenu de mon assiette.
- ❖ J'ai le droit à un repas équilibré, de qualité, servi à la bonne température et à être informé de ce que je mange.
- ❖ J'ai droit à un accueil agréable et au respect du personnel.
- ❖ J'ai le droit à un moment de détente avant ou après le repas.
- ❖ J'ai le droit d'être accepté au restaurant scolaire quels que soient mon origine, ma religion, ma différence.

---

Ces règles s'appliquent également pendant la récréation dans la cour, qui suit ou précède le repas.

Le non-respect de l'ensemble de ces quelques règles simples, peuvent donner lieu à des sanctions à la libre appréciation du personnel du restaurant scolaire et des élus de la mairie :

- ❖ Mise à l'écart pendant le temps du repas
- ❖ Suppression partielle de la récréation
- ❖ Information aux parents ou mot à faire signer
- ❖ Avertissement
- ❖ Convocation des parents et de l'enfant
- ❖ Exclusion temporaire ou définitive du restaurant scolaire sur décision du maire